



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 15 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 9 septembre 2020, s'est réuni au siège de la CCPC - 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (Suppléant)

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, Mme Valérie PERAY, M. Claude ANTONIELLO, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jean PALLUD *procuration*, Mme Sonia EICHLER, M. Daniel BOUCHET, M. Christian BUNZ

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS *procuration*, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 28 Absents : 0

Secrétaire de séance : M. Daniel BOUCHET

Date d'affichage : 17 SEP. 2020

OBJET : MODIFICATIONS DE MARCHES PUBLICS RELATIVES AUX TRAVAUX DU COMPLEXE SPORTIF ET DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE A CRUSEILLES - MODIFICATION DES LOTS N°8, 19 ET 22

MODIFICATIONS DE MARCHES PUBLICS RELATIVES AUX TRAVAUX DU COMPLEXE SPORTIF ET DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE A CRUSEILLES - MODIFICATION DES LOTS N° 8, 19 ET 22

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2018-12 du 27 février 2018, le Conseil communautaire l'a autorisé à signer les marchés publics pour les travaux relatifs à la construction d'un complexe sportif sur le site des Ebeaux à Cruseilles. Cette opération est assurée en co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Cruseilles pour un montant initial total de 6 032 834,65 € HT, soit 7 239 401,58 € TTC.

Il expose que des modifications du programme de travaux sont intervenues concernant les lots n°8 « serrurerie », 19 « carrelage - faïence » et 22 « équipements sportifs et mobiliers ». S'agissant du lot n°8, les modifications portent sur la remise en état du portail auto-portant d'accès au gymnase. Les modifications apportées au lot n°19 s'imposent en raison des modalités d'utilisation des circulations et dégagement qui requièrent un support plus adapté que celui initialement prévu. Il est donc procédé au remplacement de la chape Quartzé par de la chape/carrelage dans la coursive R-1. Enfin, concernant le lot n°22, les dimensions et caractéristiques du filet séparant l'espace d'escalade de l'aire d'évolution impliquent l'installation d'une motorisation électrique.

Ces prestations nouvelles, induisant des plus-values, induisent la passation de modifications de marchés publics sous forme d'avenants pour lesdits lots.

En l'occurrence, les modifications de marchés publics représenteraient au total une augmentation de 29 442,47 € HT (35 330,96 € TTC) répartie comme suit :

- Lot n°8 serrurerie - Titulaire : METALLERIE GIROUD. Montant des travaux supplémentaires : 9 850 € HT, soit une augmentation de 9,55 % du montant initial du lot
- Lot n°19 carrelage - faïence - Titulaire : S.A.R.L. GAZZOTTI. Montant des travaux supplémentaires : 11 401,60 € HT, soit une augmentation de 23,53 % du montant initial du lot en additionnant le montant supplémentaire résultant de l'avenant n°1
- Lot n°22 équipements sportifs et mobiliers - Titulaire : groupement d'opérateurs économiques composé de S.A.S. NOUANSPORT (mandataire) et S.A.R.L. IMAJES. Montant des travaux supplémentaires : 8 190,87 € HT, soit une augmentation de 15,14 % du montant initial du lot

Monsieur le Président précise que les modifications dépassant 5 % d'augmentation dans le cadre d'un marché public excédant les seuils européens, la Commission d'appel d'offres s'est réunie et a émis un avis favorable sur la conclusion des avenants.

Les projets d'avenants ci-dessus exposés et leurs annexes relatives au descriptif des travaux sont joints à la présente délibération.

Monsieur le Président explique qu'en application de la délibération du 27 février 2018 susvisée, seul le Conseil peut l'habiliter à signer les modifications de marchés publics ayant une incidence financière en plus-value sur cette opération.

Monsieur le Président invite donc l'Assemblée à examiner ce dossier.

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le 17 SEP. 2020 SLO

ID : 074-247400112-20200915-D_2020_97-DE

2020-97 COMMANDE PUBLIQUE/ MODIFICATIONS DE MARCHES PUBLICS RELATIVES AUX TRAVAUX DU COMPLEXE SPORTIF ET DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE A CRUSEILLES - MODIFICATION DES LOTS N°8, 19 ET 22

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, dans les conditions sus-énoncées, les modifications de marché public par avenant pour les lots ci-après :

- Lot n°8 « Serrurerie » pour un montant supplémentaire de 9 850 € HT
- Lot n°19 « Carrelage-Faïence » pour un montant supplémentaire de 11 401,60 € HT
- Lot n°22 « Equipements sportifs et mobiliers » pour un montant supplémentaire de 8 190,87 € HT

Acte certifié exécutoire le :
Le Président
Xavier BRAND

17 SEP 2020



Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le

SLO

ID : 074-247400112-20200915-D_2020_97-DE



MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 1 AVENANT

A. Identification des parties et du marché public

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Construction d'un complexe sportif sur le site des Ebeaux à CRUSEILLES
Lot n°22 Equipements sportifs et mobiliers

Marché public passé selon un appel d'offres ouvert (article 42 1°a de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

Groupement d'opérateurs économiques conjoint composé de :

S.A.S. NOUANSPORT (mandataire)
Route de Valençay
37460 NOUANS LES FONTAINES
Tél. : 02.47.92.62.32
@ : info@nouansport.com
SIRET : 654 801 398 00011

S.A.R.L. IMAJES
Foives
42260 BULLY
Tél. : 04 77 65 26 98
@ : jenic.imajes@bbox.fr
SIRET : 422 855 270 00019

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appel d'offres (CAO) :

Le lundi 7 septembre 2020 à 14h00. La Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable.

Montant initial du marché public :

54 101,19 € HT soit 64 921,42 € TTC

Modifications du marché public antérieures :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
/	/	/	/

B. Objet de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier les caractéristiques initiales du filet/rideau séparant l'espace réservé à l'escalade de l'aire d'évolution.

Cette modification s'impose en raison des dimensions du filet et de la nécessité de le motoriser. Elles ne modifient pas de manière substantielle le marché public pour les motifs suivants :

- Il n'est pas introduit de conditions qui, si elles avaient été incluses dans la procédure de passation initiale, auraient attiré davantage d'opérateurs économiques ou permis l'admission d'autres opérateurs économiques ou permis le choix d'une offre autre que celle retenue. Les modifications apportées sont mineures au regard des caractéristiques, du volume et du montant initial du marché
- L'équilibre économique du marché public n'est pas modifié en faveur du titulaire d'une manière qui n'était pas prévue dans le marché public initial, le pourcentage d'augmentation résultant du présent avenant étant extrêmement proche de 15 %, seuil en-dessous duquel les modifications du marché sont regardées comme non substantielles
- L'objet du marché public n'est pas considérablement modifié, les travaux supplémentaires étant de même nature et dans le prolongement des travaux initiaux
- Le titulaire initial n'est pas remplacé par un nouveau titulaire

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux de motorisation du filet/rideau séparant l'aire d'escalade et de l'aire d'évolution, dont le détail technique et financier figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux à exécuter s'élève à **8 190,87 € HT, soit 9 829,04 € TTC**. Ce montant supplémentaire est réparti entre les membres du groupement d'opérateurs économiques comme décrit en annexe du présent document.

La présente modification représente donc une augmentation de 15,14 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **61 957,44 € HT, soit 74 348,92 € TTC**.

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le



ID : 074-247400112-20200915-D_2020_97-DE

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification du marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de la modification du marché public au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé du titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification du marché public.

A

, le



Route de Valençay - 37460 Nouans-les-Fontaines - France
 + 33 (0)2 47 92 62 32 - info@nouansport.com - www.nouansport.com

SAS au capital de 1 500 000 € - SIRET 654 801 398 00011
 N° TVA intracommunautaire FR 73 654 801 398



Cher Client,

Nous avons bien reçu votre demande de devis et nous vous en remercions.
 Nous vous prions de trouver ci-dessous nos conditions les meilleures.

tel. : 04.50.08.31.81

fax. :


Devis N°DE102280

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE

CRUSEILLES
 268 ROUTE DU SUET
 74350 CRUSEILLES

N° CLIENT	DATE	VOS REFERENCES	NOS REF.	PAGE N°	AFFAIRE :
20338	05/04/19		RASPAIL	1	COMPLEXE SPORTIF EN CONSTRU 74350 CRUSEILLES

Référence	Désignation	Qté	Unité	P.U.H.T.	Montant HT
	Modification du rideau de séparation entre l'escalade et l'aire d'évolution				
EI4014	Rideau relevable verticalement à la place du coulissant latéral FILET POLYPRO. MAILLE 100MM Ø 2.3 (BLANC-VERT-NOIR)	280,80	M2	-1,64	-459,95
EI4009	RIDEAU COLLIOURE 270g/M2 CLASSEMENT M1	75,00	M2	-21,84	-1 638,00
EI4000	RAIL MANUEL DROIT, repli d'un côté du gymnase	1,00	UN	-1 627,08	-1 627,08
	Nous prévoyons une unité de passage de 1m40 sur un long pan pour des raisons sécuritaires				
EI4014	FILET POLYPRO. MAILLE 100MM Ø 2.3 (BLANC-VERT-NOIR)	248,00	M2	7,75	1 922,00
EI4009	RIDEAU COLLIOURE 270g/M2 CLASSEMENT M1	64,60	M2	51,50	3 326,90
1620A	MECANISME DE RELEVAGE DE RIDEAU/FILET	1,00	ML	2 903,00	2 903,00
1620B	MOTEUR	1,00	UN	1 140,00	1 140,00
1620C	JEU DE FERRURES DE FIXATION A LA CHARPENTE ATTENTION : il sera nécessaire de prévoir une alimentation 380 V (5G2.5) (3PH+N+T) à l'emplacement du ou des moteurs et départ d'un câble 5G 1.5 vers le boîtier de commande . Puissance du moteur 1500 W. L'alimentation et fil de liaison non chiffré dans ce devis.	1,00	UN	869,00	869,00
2	POSE S/T SUPPLEMENTAIRE Réalisée par notre co-traitant la société IMAJES	1,00	UN	1 300,00	1 300,00
ETUDES	FRAIS DE GESTION DE CO-TRAITANCE pour le mandataire Nouansport	1,00	UN	455,00	455,00

Envoyé en préfecture le 16/09/2020
 Reçu en préfecture le 16/09/2020
 Affiché le 
 ID : 074-247400112-20200915-D 2020_97-DE

N° CLIENT	DATE	VOS REFERENCES	NOS REF.	PAGE N°	AFFAIRE :
20338	05/04/19		RASPAIL	2	COMPLEXE SPORTIF EN CONSTRU 74350 CRUSEILLES

Référence	Désignation	Qté	Unité	P.U.H.T.	Montant HT
	Report	674,40			8 190,87

DATE DE VALIDITE DE L'OFFRE : 5/7/2019

Conditions de règlement : 9 829,04 Mandat admini 30 Jour(s) net(s)	Port	Total HT	TVA	NET A PAYER
	0,00	8 190,87	1 638,17	9 829,04

Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'informations.
 Nous vous prions d'agréer, Cher Client, nos sincères salutations.


BON POUR ACCORD Signature et cachet
 à le/...../.....

29 ABY Philippe -
 email : philippe.abby@gmail.com Tel. :0609300364 Fax. :

ANNEXE N° 1 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

AVENANT

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant H.T.	Taux T.V.A.	Montant T.T.C.
Dénomination sociale : SAS NOUANSPO SIRET : 6548013980001.....Code APE 3230Z N° TVA intracommunautaire : FR 73 654 801 398 Adresse : Route de Valençay 37460 Nouans les Fontaines	Fourniture des équipements sportifs	6 890.87	20 %	1 378.17
Dénomination sociale : IMAJES SIRET : 422 855 270 00019 Code APE : 4120B N° TVA intracommunautaire : FR 164 22855 270 Adresse : Foive - 42260 Bully	Pose des équipements sportifs	1 300.00	20 %	1 560.00
Dénomination sociale : SIRET : N° TVA intracommunautaire : Adresse : .Code APE :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	<i>Totaux</i>	8 190.87	20	9 829.04

Envoyé en préfecture le 16/09/2020
 Reçu en préfecture le 16/09/2020
 Affiché le 
 ID : 074-247400112-20200915-D_2020_97-DE



MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 2 AVENANT

A. Identification des parties et du marché public

Acheteur :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Construction d'un complexe sportif sur le site des Ebeaux à CRUSEILLES
Lot n° 19 Carrelage - Faïence

Marché public passé selon un appel d'offres ouvert (article 42 1° a de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

S.A.R.L. GAZZOTTI
200, Chemin du Cores
73420 DRUMETTAZ-CLARAFOND
Tél. : 04 79 35 50 83
@ : gazzotti.carrelage@wanadoo.fr
SIRET : 391 002 367 00012

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appel d'offres (CAO) :

Le lundi 7 septembre 2020 à 14h00. La Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable.

Montant initial du marché public :
57 378,86 € HT soit 68 854,63 € TTC

Modifications du marché public antérieures :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
Avenant	1	09/01/2020	59 480,52 € HT

B. Objet de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public sur l'ouvrage du gymnase, suite aux modifications de programme au niveau des circulations et dégagement du bâtiment.

Cette modification s'impose en raison des modalités d'utilisation des dites circulations qui requièrent un support plus adapté que celui initialement prévu. Ces travaux supplémentaires font suite à des observations de l'entreprise CHAPE 38, titulaire du lot n° 20 « chapes minérales décoratives » qui indique qu'elle n'est plus en mesure de les réaliser. Ceci engendrera une moins-value sur le lot n° 20, conduisant à un effet relativement neutre au niveau du coût global de l'opération.

Les prestations ne modifient pas de manière substantielle le marché public pour les motifs suivants :

- Il n'est pas introduit de conditions qui, si elles avaient été incluses dans la procédure de passation initiale, auraient attiré davantage d'opérateurs économiques ou permis l'admission d'autres opérateurs économiques ou permis le choix d'une offre autre que celle retenue. Les modifications apportées sont mineures au regard des caractéristiques, du volume et du montant initial du marché. Elles n'appellent pas non plus de compétences particulières ;

- L'équilibre économique du marché public n'est pas modifié en faveur du titulaire d'une manière qui n'était pas prévue dans le marché public initial, le pourcentage d'augmentation résultant du cumul du présent avenant n° 2 et de l'avenant n° 1 étant proche de 15 %, seuil en-dessous duquel les modifications du marché sont regardées comme non substantielles,

- L'objet du marché public n'est pas considérablement modifié, les travaux supplémentaires étant de même nature et dans le prolongement des travaux initiaux ;

- Le titulaire initial n'est pas remplacé par un nouveau titulaire.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux de remplacement de la chape Quartzé par de la chape/carrelage dans la coursive R-1, dont le détail technique et financier figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux à exécuter s'élève à **11 401,60 € HT, soit 13 681,92 € TTC.**

La présente modification cumulée à la modification résultant de l'avenant n° 1 représente donc une augmentation de 23,53 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **70 882,12 € HT, soit 85 058,54 € TTC.**

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le



ID : 074-247400112-20200915-D_2020_97-DE

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification du marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de la modification du marché public au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé du titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification du marché public.

A

, le



GAZZOTTI CARRELAGE

200 Chemin du Corès
 73420 DRUMETTAZ-CLARAFOND

Tél. 04 79 35 50 83 - Fax. 04 79 61 05 85
 gazzotti.carrelage@wanadoo.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE
 CRUSEILLES
 268, route du Suet
 74350 CRUSEILLES

Votre interlocuteur : Monsieur Christian Gazzotti

DEVIS

N° D20060003

Du 10/06/2020

Page 1/1

**EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF DES EBEAUX
 LOT 19 CARRELAGE FAIENCES**

Désignation	Unité	Quantité	PU HT	Montant HT	TVA
6.1.1.1 Réalisation d'une chape au rez de jardin dans circulations et dégagement	m ²	136,00	27,00	3 672,00	20,0
6.2.1.8 Fourniture et pose collée de carrelage 45X45 NOVO CERAM Série ZEN - coloris GRAPHITE au RDJ dans circulations et dégagement	m ²	136,00	47,00	6 392,00	20,0
6.2.1.9 Pose et fourniture de plinthes droites assorties au sol	MI	83,60	16,00	1 337,60	20,0

Mode de paiement
 Virement
 Conditions particulières

TVA	
Taux	Montant
20,0	2 280,32

Total HT 11 401,60
 Total TVA 2 280,32
 Total TTC 13 681,92

Bon pour accord

Date / /

Signature

Les prix indiqués sont fermes, définitifs et garantis jusqu'au 30/09/2020. Passé ce délai, ceux-ci peuvent être révisés ou actualisés.

Ce devis est estimatif, un métré contradictoire sera établi après exécution des travaux
 Veuillez avoir l'obligeance de nous tenir informé de la suite de notre devis après réception et analyse de celui-ci.
 En cas d'accord, veuillez compléter le cadre ci-contre et nous retourner un exemplaire.

Document édité avec DOVAX Gestion commerciale



SARL au capital de 8000€ - RCS Chambéry 391 002 367 - Code APE 4333 Z - Siret 391 002 367 00012 - N° TVA intracommunautaire FR81391002367
 Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes - IBAN FR76 1680 7000 0130 0872 7621 380 - BIC CCBPFRPPGRE

Assurance de garantie décennale obligatoire, souscrite auprès de l'Auxiliaire - Contrat N°020-120282
 50, cours Franklin Roosevelt - BP 6402 - 69413 LYON CEDEX 08 valable en France métropolitaine

Qualification 6312
 Qualification 6261
 Qualification 6262



Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le

SLO

ID : 074-247400112-20200915-D_2020_97-DE



MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 4 AVENANT

A. Identifications des parties et du marché public

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Construction d'un complexe sportif sur le site des Ebeaux à CRUSEILLES
Lot n° 8 Serrurerie

Marché public passé selon un appel d'offres ouvert (article 42 1° a de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

METALLERIE GIROUD
Luponnas
BP 22
01540 VONNAS
Tél. : 04 74 50 03 45
@ : giroud-sas@orange.fr
SIRET : 489 360 826 00015

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appel d'offres (CAO) :

Le lundi 7 septembre 2020 à 14h00. La Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable.

Montant initial du marché public :

232 966,60 € HT soit 279 559,92 € TTC

Modifications du marché public antérieures :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
Avenant	1	16/09/2019	237 666,60 € HT
Avenant	2	13/01/2020	239 366,60 € HT
Avenant	3	06/05/2020	245 366,60 € HT

B. Objet de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires relatif à la remise en état du portail auto-portant d'accès au gymnase.

Le détail technique et financier des travaux figure en annexe de la présente modification.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à **9 850 € HT, soit 11 820 € TTC.**

La présente modification cumulée à celles résultant des modifications n° 1, 2 et 3 représente donc une augmentation de 9,55 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **255 216,60 € HT, soit 306 259,92 € TTC.**

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,

L'acheteur,
Le Président

Signature et cachet

Xavier BRAND

D. Notification de la modification du marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de la modification du marché public au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé du titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification du marché public.

A

, le



BP22
 Lieu-dit LUPONNAS
 01540 VONNAS
 Tél. 04 74 50 03 45
 email giroud-sas@orange.fr
 Site www.metallerie-giroud.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU PAYS CRUSEILLES
 268 ROUTE DE SUET
 74350 CRUSEILLES
 FRANCE

Devis N° 20200318

Page 1/2

Date	Cliënt	Vos références	Vos Interlocuteurs
01/09/2020	C0002062	PORTAIL	VJO / JOURDAN PATRICE

Repère	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant	TVA
	REMISE EN ETAT DU PORTAIL COULISSANT AUTO-PORTANT COMPRENANT :	1			3
	DEPOSE	1	285.00	285,00	3
	RETOUR EN ATELIER COMPRENANT :	1	2865.00	2 865,00	3
	- Sablage, apprêt et finition RAL à définir				
	- 2 Portiques de guidage				
	- Mise en oeuvre d'un nouveau poteau de réception				
	- Remplacement de la serrure avec cylindre sur organigramme				
	- Poignée de tirage				
	- Graissage des galets (sous réserve de bon fonctionnement)				
	- Remplacement des 4 guides nylon				
	<u>Dimensions portail : 8800 x 1650 ht mm</u>				
	<u>Prix pour l'ensemble</u>				
	REPOSE DU PORTAIL	1	1286.00	1 286,00	3
	FOURNITURE ET POSE D'UNE MOTORISATION COMPRENANT :	1	5376.00	5 376,00	3
	- 1 Moteur				
	- 1 Récepteur				
	- 2 jeux de photocellules				
	- 1 clignotant				
	- 1 Eclairage de zone				
	- 2 barres palpeuses				
	- 1 Rail embarqué				
	- 1 Marquage au sol				
	<u>Non compris : Génie civil / Janolènes / Alimentation au moteur</u>				
	PLUS-VALUE EMETTEUR TYPE TELECOMMANDE	1	38.00	38,00	3
	Qté : 1 (à définir)				
	Sous-total			9 850,00	

Devis N° 20200318

20200318 C0002062

Page 2/2

Réfère.	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant	TVA
Conditions de règlement.					
VIREMENT A 45 JOURS					
			Montants	EUR	
			H.T.	9 850,00	
			T.V.A. (E) 20,00%	1 970,00	
			T.T.C.	11 820,00	